



Creation SARL en France-Domicile fiscal a New York

Par **nyc974**, le **05/09/2014** à **23:42**

Bonjour,rrnrVoici ma situation: rnJ'habite a New york et je dois y rester encore pour minimum 2ans- Mon domicile fiscal est donc maintenant aux Etats-Unis.rnIl m'arrive de travailler en France mais de facon ephemere (quelques semaines sur l'année)- Cela ne remet donc pas en question ma declaraiton d'impot en France-Je declare mes revenu fait sur le sol francais-Plus mes revenue etranger. N'etant pas domicilié en FRance, je ne devrais pas payer d'impot.(moins de 6 mois et un jour). Jusque la tout va a peu pres bien.rnrnMon probleme vient du faite que je vais être actionnaire minoritaire d'une SARI en France- que l'on compte ouvrir debut 2015. rn-Je voudrais donc savoir comment cela va t'il jouer sur ma declaration d'impot?rn-suis je imposable sur les dividendes(en prenant l'hypothese qu'en fin d'année, mes collaborateur et moi decidions de prendre les dividendes?) de ma companie en France meme si je ne suis pas domicilié fiscalement en France? rn-Cela a t'il un impact sur ma societe ou mes collaborateur en France meme si je suis actionnaire minoritaire?rn-si la societe me verse un salaire (petit soit il) mensuel, Comment cela se passe t'il si je ne travail pas physiquement en France mais depuis New York.rnrnJe suis un peu perdu entre toute les subtilités du jargon juridique. Et je vous serai tres reconnaissant si vous pouviez m'eclairer sur ce sujet fiscal d'expat. rnrnEn vous remerciant du temps pris pour moi,rnrnBien a vous,rnrnNikola